

Bilan de la campagne contre les feux de forêts 1988.

par Roger MASSON*

L'année 1988 a vu, arrêtés au 15 octobre, 5 027 hectares parcourus contre 10 530 ha en 1987, et 45 367 ha en 1986.

Politique de lutte, prévention, prévision, facteurs météorologiques, chance, tels sont les critères avancés pour justifier le résultat de cette dernière campagne.

Ainsi, sur le plan météorologique, les deux dernières campagnes sont assez semblables, avec, toutefois, un nombre de risques sévères et très

sévères sensiblement plus important en 1988. La répartition des précipitations a également été très différente.

L'an passé, les orages du 14 juillet et du 15 août ont permis de maintenir les réserves en eau à un niveau raisonnable durant tout l'été.

En 1988, les pluies du mois du juillet ont retardé le début de saison. Par la suite, jusqu'aux précipitations de début octobre, les chutes furent insignifiantes, entraînant même une sécheresse préoccupante dans certaines régions, et plus particulièrement en Corse.

Sur le plan aérologique, le nombre de jours ventés est comparable aux deux dernières années.

Du point de vue opérationnel, les mesures prises l'an dernier ont été reconduites en y apportant quelques améliorations.

Dès le début de la campagne, les Trackers ont été déconcentrés sur les bases temporaires de Carcassonne, Nîmes, Le Luc, Nice, Bastia.

Les colonnes de renfort sapeurs-pompiers ont été prépositionnées dans les départements des Alpes-Maritimes, du Var, du Gard, des Bouches-du-Rhône et de l'Aude.

Les détachements des Unités d'instruction de la sécurité civile (U.I.S.C.) ont été mis en place dans les Alpes-Maritimes, le Lozère, l'Hérault, les Pyrénées-Orientales et la Corse.

Le nombre d'hélicoptères bombardiers d'eau et de commandement mis à la disposition des départements a été porté de 14 à 19.

Les enseignements tirés des précédentes campagnes nous ont poussé à mettre l'accent sur la souplesse d'emploi, la mobilité et la rapidité d'intervention des moyens nationaux.

Chaque jour, la détermination des heures de reconnaissance à vue (R.A.V.) Trackers s'est faite après concertation entre les départements et le Centre interrégional de coordination de la sécurité civile (C.I.R.C.O.S.C.) dans le but d'harmoniser les horaires en tenant compte de la période la plus propice à l'éclosion des feux, tout en équilibrant les décollages et les posés, notamment pour les R.A.V. voisines, ceci afin d'assurer la continuité de la couverture aérienne.

Toujours dans le domaine aéronautique, cette année, encore plus que l'an dernier, l'accent a été mis sur la

* Sous-Prefet. Délégué à la protection de la forêt méditerranéenne, 66 A, rue St-Sébastien 13259 Marseille Cedex 6

Tableau I. — Bilan des feux de forêts 1988 en France méditerranéenne — du 1^{er} janvier au 31 décembre 1988

Département	Nombre d'incendies	Surface parcourue (ha)	Surface moyenne par feu (ha)
Alpes de Haute-Provence	44	165,257	3,756
Hautes Alpes	15	69,630	4,642
Alpes Maritimes	304	840,078	2,763
Bouches du Rhône	270	299,802	1,110
Var	410	407,000	0,993
Vaucluse	66	28,811	0,437
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 109	1 810,578	1,633
Aude	48	110,000	2,292
Gard	116	182,150	1,570
Hérault	63	76,422	1,213
Lozère	21	156,000	7,429
Pyrénées Orientales	76	192,150	2,528
Languedoc Roussillon	324	716,722	2,212
Ardèche	56	114,850	2,051
Drôme	16	39,700	2,481
Rhône Alpes	72	154,550	2,147
Continent	1 505	2 681,850	1,782
Corse du Sud	838	790,218	0,943
Haute Corse	2 100	1 950,770	0,929
Corse	2 938	2 740,988	0,933
TOTAL	4 451	5 422,838	1,218

mobilité, afin de diminuer au maximum le temps de réponse. Ceci a permis de déplacer ponctuellement les Trackers d'un secteur calme à une zone à risques, et plus encore de « pousser » en Corse les CL 215 en R.A.V. côtière (avec un objectif à tiroir, le Var et la Corse) ou en intervention dans les Bouches-du-Rhône ou le Var.

En ajoutant à cette mobilité le souci de l'anticipation, on arrive à précéder l'événement au lieu de le subir.

Des décisions de ce type associées à la maîtrise de la coordination des appareils en R.A.V. (les jours à très haut risque, le nombre d'avions en guet armé a pu aller jusqu'à 20 appareils de tout type dont 14 en vol simultanément), permettant par une frappe massive et adaptée d'éviter l'extension des feux naissants et de pouvoir ainsi retirer rapidement les appareils pour les engager avec suffisamment de potentiel sur un nouveau sinistre.

C'est sans doute en grande partie grâce à cette tactique que le feux « sangsues » ont été évités, feux qui immobilisent durant plusieurs heures, voire plusieurs jours, la totalité de la flotte, avec comme conséquence l'expansion de nouveaux foyers.

Au bon résultat de cette politique, il faut associer les hélicoptères bombardiers d'eau qui ont su en moins de deux ans devenir un des éléments indispensables de la lutte. Dans bien des cas, leur intervention a empêché une extension du foyer jusqu'à l'arrivée des bombardiers d'eau, et permis ensuite un désengagement rapide des avions; les hélicoptères se chargeant de l'extinction des lisières et de la surveillance du chantier.

Au regard de la campagne qui vient de s'écouler, il faut noter des progrès certains à tous les échelons.

De plus en plus, les Centres opérationnels départementaux d'incendie et de secours (C.O.D.I.S.), par leur réseau de vigie, l'emploi des moyens aériens départementaux et l'amélioration du compte rendu des premiers éléments engagés sur le feu, arrivent à évaluer de façon plus précise que

par le passé l'évolution probable de l'incendie et ainsi à qualifier et à quantifier les matériels et les moyens de renfort nécessaires à sa maîtrise.

D'autre part, on constate une amélioration dans l'engagement, tant sur le plan tactique que dans la rapidité et « l'agressivité » de l'intervention, en particulier sur les départs de feux, et ceci quels que soient les personnels concernés : sapeurs-pompiers, forestiers sapeurs, comités communaux feux de forêts, etc.

Autre élément favorable à souligner : il apparaît que progressivement tous les moyens engagés dans les divers départements tendent vers une unicité de langage et de tactique. Il faut voir là les efforts déployés depuis des années, tant au Centre interrégional de formation de la sécurité civile (C.I.F.S.C.) de Valabre qu'à l'Ecole de Nainville, notamment dans l'emploi de la Méthode de Raisonnement Tactique.

Tous les faits cités précédemment laissent bien augurer de l'avenir; encore faut-il que les efforts consentis et les progrès constatés ces dernières années soient confortés, poursuivis et même amplifiés.

Gardons-nous toutefois d'oublier que la météo a été relativement clémente.

Confrontés à des conditions météorologiques extrêmes, il serait sans doute difficile de faire face de la même façon.

Si, pour le futur, nous voulons néanmoins répondre par l'affirmative, il nous faut améliorer les structures mises en place ces deux dernières années, et si possible innover sur le plan de la tactique et de la technique d'emploi des hommes et des matériels.

Le prépositionnement des colonnes zonales sapeurs-pompiers dans les secteurs à risques est incontestablement une mesure positive qui, non seulement doit être reconduite, mais pourrait s'étendre à d'autres départements.

Depuis quelques années, l'effort a été mis sur l'attaque des feux nais-

sants, car il est incontestable que la bonne ou la mauvaise évolution d'un feu dépend en général de l'attaque initiale.

Des progrès pourraient être réalisés si les chefs d'agrès, qui sont les premiers au contact, recevaient une instruction spécifique.

En matière de lutte contre les feux de forêts, un des progrès les plus importants de ces 20 dernières années dans le domaine technique et scientifique est l'emploi des additifs chimiques à l'eau par les aéronefs. Une part de l'efficacité accrue des moyens aériens, constatée depuis deux ans, est due manifestement à l'utilisation quasi systématique des moussants par les CL 215 et des retardants par les Trackers, DC 6, Fokker.

Toutes les parties prenantes dans la lutte à terre contre les incendies devraient réfléchir sur cette évolution et nous devons étudier sérieusement, dès à présent, l'utilisation des additifs chimiques à l'eau par les moyens terrestres.

A l'avenir, il sera difficile d'obtenir des progrès très significatifs dans le domaine du camion incendie, que ce soit sur le plan du châssis comme de l'hydraulique. Il n'est pas non plus réaliste d'envisager une augmentation indéfinie du parc automobile et des effectifs.

Le progrès passe donc par la recherche d'une gestion plus efficace des personnels, par l'emploi d'additifs chimiques qui peuvent augmenter considérablement le pouvoir d'extinction de l'eau transportée.

Ceci devrait déboucher à court terme sur l'utilisation systématique de la mousse en matière de lutte à terre contre les feux de forêts et une redéfinition des tactiques et stratégies, notamment dans les feux de nuit qui risquent de se multiplier dorénavant.

C'est en tous cas ce que nous allons nous efforcer de faire, en collaboration pleine et entière avec le service central de la Sécurité Civile.

R.M.